

70 - Vie des Quartiers - Vie Associative - Annulation de la subvention à l'Association 5 étoiles Production

M. FOUSSERET, Maire, Rapporteur : Le Conseil Municipal, dans sa séance du 24 mars 2011, avait donné son accord pour le versement d'une subvention de 3 500 € à l'Association 5 étoiles Production.

L'objet de cette subvention correspondait à la prise en charge de la moitié du loyer du SAASS, studio audiovisuel associatif qui devait être installé dans un local aux Prés de Vaux.

La création de ce local, centre de ressources en communication, n'ayant pas été réalisée, il convient d'annuler cette subvention.

Proposition

Le Conseil Municipal est invité à statuer sur cette proposition.

«M. LE MAIRE : Annulation d'une subvention parce que le projet n'a pas été mis en place, c'est annulé, c'est de l'argent qui rentre dans le budget».

Après en avoir délibéré et sur avis favorable unanime de la Commission n° 8, le Conseil Municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés, décide d'adopter la proposition du Rapporteur.

Récépissé préfectoral du 16 décembre 2011.